

celle de « droit de veto » qui est péjorative — restreint aux cinq grandes Puissances, exige leur accord pour prendre des décisions et pour les exécuter. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'à certains moments, depuis San-Francisco, cet accord n'a pas paru exister. Mais, là encore, mes chers collègues, relevons la tête. Cet accord des grandes Puissances, vous l'avez vu se nouer dans tous nos débats au cours d'un quart de siècle. Il était fait de leur volonté respective, c'est entendu ; mais il était fait aussi de la pression extérieure des moyennes et des petites Puissances, de cet esprit de collaboration internationale qui a bien pu fléchir, hélas ! devant les attaques des impérialismes, mais qui n'a cessé d'exister et d'animer nos travaux. C'est cela, c'est cet esprit de coopération internationale, né parmi nous, entretenu par nous, conservé par nous, qu'il faut que nous apportions à l'institution nouvelle.

Et, au moment où je termine ces observations, irrésistiblement montent en moi, dans leur texte même, les paroles si nobles et si justes, par lesquelles le Président de notre Assemblée terminait son discours inaugural. Oui, nous sommes assemblés, non pas afin de mettre un terme aux activités qui ont encore ici leur centre, mais afin de transfuser à un organisme nouveau toutes nos valeurs durables, tant morales que matérielles, la valeur inestimable d'une expérience accumulée pendant un quart de siècle, le précieux trésor de traditions nécessaire pour sauvegarder<sup>1</sup>, dans l'intérêt même de l'avenir de la vie internationale, cette continuité qui est l'un des divins privilèges de la vie et de l'effort humains.

**Le Président.** — Je donne la parole à M. Petitpierre, premier délégué de la Suisse.

**M. Petitpierre** (Suisse). — Mon pays se trouve dans une situation assez singulière. Pour la plupart des nations qui sont ici représentées, cette dernière Assemblée de la Société des Nations n'est pas une fin, mais un passage d'une institution qui va disparaître à une institution nouvelle qui vit, qui est déjà devenue une réalité. Pour la Suisse, qui a eu l'honneur et le privilège d'accueillir, pendant sa relativement brève existence, la première Société des Nations, cette dernière Assemblée a un aspect doublement négatif : l'abandon de son territoire par une organisation internationale dont la mission était d'établir et de maintenir dans le monde un régime de paix et de sécurité durable, et, surtout, le fait que, dès aujourd'hui ou dès demain, mon pays va se trouver devant un vide, qu'il ne sera plus associé activement à l'immense effort qui s'accomplit depuis Dumbarton Oaks et San-Francisco pour établir ce régime de paix et de sécurité sur des bases nouvelles et plus solides.

Accueillie elle-même au sein de la Société des Nations telle qu'elle était, avec ses attributs internationaux, la Suisse s'est efforcée de collaborer avec les autres nations sur le plan des activités pacifiques. Sa contribution a été modeste, à la mesure de ses moyens, mais elle a été offerte sincèrement, inspirée par le désir constant de voir se développer cette collaboration entre des éléments divers dont la Suisse, dans les limites restreintes qui sont les siennes, connaît elle-même les bienfaits depuis des siècles.

Mais, si cette dernière Assemblée éveille dans le cœur des Suisses des sentiments mélancoliques, ceux-ci ont leur compensation.

La Société des Nations peut disparaître. L'idée qu'elle incarnait subsiste. Elle revit déjà dans l'Organisation des Nations Unies, dont le cadre est beaucoup plus large, puisque deux grands pays, absents au moment où la Société des Nations a été créée, ont engagé leur responsabilité dans l'organisation nouvelle, en lui assurant d'emblée l'appui de leur puissance.

<sup>1</sup> Voir page 19.

On a tendance, trop souvent, à opposer l'idéalisme au sens des réalités. On oublie que le vrai réalisme tient compte des valeurs idéales. La Charte de San-Francisco s'inspire de ces valeurs, est fondée sur elles. Mais, d'autre part, elle a tiré profit des expériences de la Société des Nations, et, par la création d'un appareil de sécurité efficace, elle a veillé à ce que ces valeurs ne soient pas sans défense.

La Suisse restera fidèle à l'idéal proclamé par la Société des Nations, à l'idéal que l'Organisation des Nations Unies reprend aujourd'hui, parce que cet idéal est la raison d'être de mon pays, qui, sans lui, n'aurait pas pu se fonder, n'aurait pas pu survivre et, qui sait, n'aurait peut-être pas été choisi comme premier siège d'un parlement mondial.

Membre ou non-membre de l'Organisation des Nations Unies, nous restons fidèles à l'idée, nous croyons à la nécessité d'une institution internationale véritablement démocratique, c'est-à-dire d'une organisation au sein de laquelle chaque peuple et chaque Etat puisse tenir le rôle le plus conforme à ses possibilités et à sa vocation particulière. La diversité peut être une source de force et non de faiblesse, lorsqu'une volonté commune oriente l'action des éléments qui la composent.

Mais la fidélité à une idée ne suffit pas. Elle doit se manifester par l'action qui, seule, permet de faire de cette idée une réalité. Et, ici encore, cette dernière Assemblée générale est importante dans la mesure où elle exprimera la volonté de transmettre à l'Organisation des Nations Unies les activités techniques dans lesquelles la Société des Nations s'est engagée et a souvent réussi : dans le domaine social, par l'Organisation internationale du Travail ; dans celui de la santé publique, par l'Organisation d'Hygiène ; dans d'autres encore, rappelés tout à l'heure par M. Paul-Boncour. Un gage de l'avenir, nous le trouvons dans l'instrument de travail forgé à Genève, et que nous transmettons, esprit et corps, à l'organisation de demain.

On me permettra, à cet égard, de former un double vœu : celui que ces activités techniques puissent continuer à s'exercer dans le cadre des Nations Unies, sans interruption ; celui, en outre, que les Etats qui, sans être membres des Nations Unies, ont constamment prouvé leur attachement aux institutions judiciaires internationales grâce auxquelles les conflits entre Etats peuvent se régler par les voies pacifiques, puissent adhérer le plus rapidement possible à la nouvelle Cour internationale de Justice.

En définitive, l'Organisation des Nations Unies est le plus bel hommage, le plus vivant, qui puisse être rendu à la Société des Nations. La disparition de celle-ci fait penser au grain de blé qui doit mourir dans la terre pour porter beaucoup de fruit. Que l'Organisation des Nations Unies tienne un jour les promesses que la Société des Nations n'a pu réaliser elle-même, c'est là le vœu ardent de mon pays.

**Le Président.** — Je donne la parole à M. Beelaerts van Blokland, premier délégué des Pays-Bas.

**M. Beelaerts van Blokland** (Pays-Bas). — Il y a vingt-deux ans, l'un de mes prédécesseurs néerlandais à la tribune de la Société des Nations, M. van Karnebeek, s'exprimait ainsi : « Les doutes qui flottent encore autour de la Société des Nations ne m'inquiètent pas. Elle durera parce qu'elle est. Elle est parce qu'elle devait être. Et elle devait être parce que l'humanité est entrée dans une ère d'association à laquelle même les Etats ne pourraient se soustraire. » A l'heure qu'il est, nous nous sommes réunis pour la liquidation de cette Société des Nations, qui semblait si riche en promesses et qui a tellement trompé les espérances de l'humanité.

**SOCIÉTÉ DES NATIONS**  
*Journal Officiel*

---

SUPPLÉMENT SPÉCIAL N° 194

---

**ACTES**

**DES**

**VINGTIÈME (FIN) ET VINGT ET UNIÈME  
SESSIONS ORDINAIRES DE L'ASSEMBLÉE**

---

**COMPTE RENDU DES SÉANCES PLÉNIÈRES**

**ET**

**PROCÈS-VERBAUX DES PREMIÈRE  
ET DEUXIÈME COMMISSIONS**

GENÈVE, 1946